

CC51, CC66

les patrons refusent d'entendre les revendications des salariés !

Le Mercredi 7 décembre

Toutes et tous à PARIS !

CC 51 : Une dénonciation de trop !

La FEHAP, en refusant en Commission Nationale Paritaire (CNP) la moindre proposition syndicale et en dénonçant la CC 51, a montré sa véritable conception du « dialogue social ». Alors qu'ils prétendent défendre des valeurs de solidarité, les patrons de la FEHAP se transforment en valet, du gouvernement Sarkozy/Parisot.

Avec la dénonciation de la CC 51, c'est toute la Branche des Associations Sanitaires et Sociales (BASS) qui entre dans la tourmente. **Les patrons prendront des dispositions unilatérales concernant les salaires, basées sur leurs propositions.**

CC66 : des propositions patronales toujours inacceptables !

Le cadre de la révision fixé par les syndicats patronaux (FEGAPEI et SYNEAS) a quant à lui pour limite, le 7 décembre 2011. Les négociations menées depuis des mois sous l'autorité du ministère du travail, dans le cadre de la Commission Mixte Paritaire (CMP), n'avancent pas. La dernière CMP qui a eu lieu le 3 novembre a démontré une nouvelle fois **que les propositions des employeurs n'ont pas changé depuis 2005 ou 2008.** Ils continuent à n'avoir qu'un seul objectif : **casser les garanties collectives, individualiser les salaires, augmenter le temps de travail pour, au final, en baisser le coût !**

Partout dans l'unité, la colère et l'indignation des salariés-es des établissements doit s'exprimer !



L'urgence est à la mobilisation !

Salaires à la baisse, conditions de travail dégradées, déqualifications ne peuvent être les seules perspectives pour l'ensemble des salariés-es des établissements sanitaires, médico sociaux et sociaux.

Pour la FEGAPEI la démarche est simple, démontrer le 7 décembre que la négociation est un échec pour s'engager dans les pas de la FEHAP. Attitude que le SYNEAS ne manquera pas d'adopter.

**Aucun doute, le mercredi 07 décembre 2011 :
La dénonciation de la CC 66 sera à l'ordre du jour !**



Alors je m'inscris pour la manifestation à PARIS !

**Pour une convention collective
de la BASS de haut niveau !**

Le Mercredi 7 décembre

Toutes et tous à PARIS !

Pour une convention collective de la BASS de haut niveau !

Les principales Conventions Collectives de la BASS, CC 51 et CC 66 qui regroupent 570 000 salariés du sanitaire, du médico social et du social ne peuvent être dénoncées sans une réaction à la hauteur de l'agression patronale sur des acquis durement obtenus depuis les années 60.

Alors que le gouvernement Sarkozy n'a pour seule préoccupation que le sauvetage des banques avec notre argent, la réduction des budgets sociaux ne peut qu'aggraver et accélérer la situation de crise dans la santé comme dans le social.

La Fédération Sud Santé Sociaux appelle tous les salariés, les travailleurs sociaux en formation, les organisations syndicales à agir dans un cadre unitaire, à l'image de l'intersyndicale construite à Lyon, et à :

- mobiliser ensemble dans les établissements et les départements pour convaincre l'ensemble des salariés-es de la nécessité de l'action,
- défendre les acquis conventionnels de la CC 51 et de la CC 66,
- refuser le chantage à la dénonciation,
- porter leurs revendications pour défendre un projet de convention collective de haut niveau pour l'ensemble de la BASS.

SUD appelle tous les salariés de la BASS et les travailleurs sociaux en formation à se mobiliser dans l'unité, syndiqués, non syndiqués, le Mercredi 7 décembre partout en France et à Paris pour une manifestation nationale en direction du ministère de la santé.

SUD propose une vraie convention collective commune de la BASS, dont les principaux axes sont :

- un salaire minimum à 1500 Euros net,
- une grille unique des salaires, dans laquelle tout salarié « entre » en fonction du niveau de son diplôme professionnel et de sa qualification.
- une progression de la carrière à l'ancienneté, en continue et linéaire,
- aucune part variable introduisant l'individualisation du salaire,
- la généralisation du contrat à durée indéterminé à temps complet ou à temps partiel choisi.
- l'ancienneté reprise à 100% pour les salariés ayant les diplômes ou les qualifications requises.
- départ à la retraite volontaire dès 60 ans avec versement d'une indemnité de départ à hauteur des 6 derniers mois.
- durée du travail fixée à 32h/semaine, 30h pour le travail de nuit.
- amélioration significative du droit aux congés (enfants malades par exemple)...

Pour défendre vos acquis conventionnels toutes et tous à la manifestation à Paris.

Lille : 06H00 précise / Hénin Beaumont : 06H30 / Gavrelle : 06H45

Boulogne : 05H00 précise / Calais : 05H30 / Longuenesse / Aire sur la Lys ...

Inscrivez-vous très rapidement en précisant votre lieu de départ auprès de :



Pierre Grysole : pierre.grysole@laposte.net ou 06 13 48 91 79

